

# L'ACLOT

Annonces : par ligne, 20 centimes. — Judiciaires, 2 francs. — Réclames, 4 francs.

ON TRAITE A FORFAIT.

## L'ACLOT (suite).

Il paraît que nous n'avons pas été bien compris, du moins par quelques uns, sans doute, la majorité a saisi notre but et nous croyons même pouvoir dire qu'elle y applaudit. Mais il y a les timides qui s'effarouchent et les grincheux qui dénigrent : de ceux-ci nous n'avons pas à nous occuper ; quant aux autres, rassurons-les.

L'AcLOT n'est pas un journal satirique : la satire, prise comme but et comme programme, serait d'autant plus mauvaise et dangereuse, qu'elle s'exercerait ici dans un cercle étroit où les coups d'épingle sont des coups d'épée. Seulement il a le tempérament trop wallon pour ne pas aimer la plaisanterie, mais la plaisanterie bonne enfant qui sourit sans jamais pincer les lèvres et qui rit aux éclats sans jamais ricaner.

L'AcLOT n'a pas et n'aura pas de couleur politique ; il n'a pas même et il ne veut pas avoir, en tant qu'acLOT, de sympathies politiques.

Il croit (et il espère le prouver par son exemple) qu'il y a possibilité, tout en conservant des opinions personnelles bien nettes et bien tranchées, de se placer à certaines heures sur un terrain neutre, de s'occuper d'autre chose que de nos luttes de parti (ou du moins d'y assister impartial) et de se créer, dans les deux camps, non des partisans, mais des amis.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : c'est nivellois que nous sommes avant tout ; c'est aux nivellois et à tous, sans exception, que nous nous adressons.

Nous n'avons pas de fiel à dégorger : il faut, pour s'être fait une réserve de fiel, ou bien avoir reçu de la nature un caractère aigre et morose, ou bien n'avoir rencontré dans la vie que déceptions et mécomptes. Tel n'est heureu-

sement pas notre cas : l'AcLOT, que nous personifions ou qui nous personnifie (comme vous voudrez) est d'un naturel insouciant et gai ; il trouve la vie bonne et il est heureux de vivre ; il regarde et il écoute autour de lui et puis il dit ce qu'il pense sur ce qu'il a vu et entendu : où est le mal ? Et ses premières paroles ont-elles été si inquiétantes qu'il faille s'alarmer et craindre qu'il ne soit pas ce qu'il promet d'être ?

Car on s'est alarmé.

Il en est, et nous les pourrions citer, qui ont dit de l'AcLOT : c'est l'Avant garde !

Il en est même qui ont dit : c'est l'Argus !

Ceux qui ont dit cela ne se souviennent plus de ce qu'étaient l'Avant garde et l'Argus.

S'ils s'en souviennent, ils sont méchants ou bornés.

L'Avant garde était un journal caustique et mordant ; il ne se bornait pas à relever et à commenter les faits publics ; il s'en prenait aux personnes, il pénétrait dans la vie privée, il levait des voiles qu'il eut mieux fait de laisser baissés, il affublait des personnes honorables et le plus souvent inoffensives de sobriquets ridicules et insultants. C'était en un mot, un journal peu estimable, peu estimé, que l'on n'aurait pas sans appréhension et que l'on n'a pas été fâché de voir disparaître.

Quant à l'Argus, c'était pis encore : répandu dans le Hainaut et dans le Brabant Wallon, il faisait du pur chantage ; il vivait du scandale et de l'ordure ; il imprimait tout, parce que tout ce qu'il imprimait lui était payé, comme on paye une annonce, et il a été si loin, qu'on a dû finir par en interdire la vente, à la grande joie des honnêtes gens.

La voie suivie par ces deux journaux n'est

pas assez ouverte, assez aérée, assez débarrassée des choses malpropres qui l'encombrent, pour que nous soyons tentés de nous y aventurer.

Nous avons tort d'ailleurs de nous défendre aussi vivement : mettons nous à l'œuvre ; faisons ce que nous nous sommes proposé de faire et attendons, pour discuter les jugements que l'on aura portés sur nous, que ces jugements soient basés sur ce que nous aurons fait et non sur ce qu'il est possible ou probable que nous fassions.

LA RÉDACTION.

## Le Jubilé des Époux Vermeersch-Maene.

Belle journée que celle de lundi dernier ; aussi les fêtes organisées à l'occasion des noces d'or des époux Vermeersch-Maene ont-elles réussi à merveille.

Dès le matin, la rue de Soignies avait pris un air de fête : drapeaux, guirlandes, portails, rien ne manquait ; les habitants avaient voulu témoigner toute leur sympathie pour les heureux jubilaires. Un voisin avait même eu l'idée assez originale de mettre en grandes lettres sur la façade de sa demeure l'inscription flamande : « *Leve Sus* ».

Nous ne nous serions jamais permis tant de familiarité..... pour si peu de connaissance.

Vers 9 1/2 heures les cloches de la collégiale annoncent la cérémonie religieuse.

Un cortège se forme près de la maison des jubilaires : d'abord, un groupe de cavaliers, puis une société de musique formée de gens dévoués sous l'habile direction de M. Leclercq, enfin six voitures de gala dans lesquelles se trouvent les jubilaires et leurs nombreux descendants.

Le cortège se met en marche. Les musiciens, que l'AcLOT se fait un devoir de féliciter, jouent des pas-redoublés entraînants de la dernière nouveauté. Sur tout le parcours, on acclame

## LE RACAPIA

J'allais l'autre jour par les rues de la ville, flânant et rêvant, lorsque tout-à-coup, au coin de la rue de Mons et du café de la Belle Vue, je fus comme réveillé par un projectile, lancé avec force, qui m'atteignit en plein dos.

Je me retournai brusquement, d'autant plus indigné que deux jeunes filles, assises à une fenêtre voisine, n'avaient pu retenir un bruyant éclat de rire à la vue du soubresaut nerveux que ce coup inattendu m'avait fait faire.

Mais ma colère tomba vite : une demi douzaine de gamins jouaient au racapia contre le mur de M. de Prolle et c'était « une balle égarée » qui était venue me frapper.

Il y a quinze ans, j'avais, à cette même place, gagné et perdu (surtout perdu) tant de parties de racapia que j'oubliai mon premier mouvement d'irritation et que je me mis à suivre, avec le plus vif intérêt, les péripéties de la lutte engagée.

Cette lutte était chaude et les joueurs étaient habiles : ce fut pour moi comme une résurrection de mes jeunes années que ces galopins firent revivre dans mon esprit et que je crus un instant avoir retrouvées. Quant la partie fut terminée, je m'éloignai lentement et quittant la ville par la porte de Mons, (comme disent encore quelques vieux), je m'en allai faire une longue promenade, en compagnie de mes souvenirs.

Vous rappelez-vous encore, jeunes hommes de 25 et 30 ans, les règles et l'argot du jeu de racapia ? Je me les rappelle, moi, et je ne demande pas mieux, si vous le voulez, que de m'en entretenir avec vous.

Il faut être au moins cinq ou six pour faire une belle partie de racapia. Les joueurs, une fois la partie décidée, alignent leurs couvre-chef contre un mur ; s'il en est parmi eux qui sont tête-nue, ce qui arrive souvent, ils font quatre nœuds à leur mouchoir de poche, ou à celui d'un camarade, et voilà l'affaire arrangée.

Les coiffures les plus commodes sont les chapeaux de paille ou de feutre, car ils laissent plus facilement échapper la balle que les casquettes ou les bérets et exposent moins leur propriétaire. Il en est de même des places du coin qui sont les plus disputées.

Pour désigner le 1<sup>er</sup> joueur, on tire au doigt mouillé, ce doigt mouillé que l'on vous frote sur la joue pour vous convaincre de l'absence de fraude et dont, rien qu'en parlant, il me semble encore éprouver l'humide et..... désagréable sensation. Et l'on triche cependant même au doigt mouillé ! Et vous souvenez-vous comment on triche ? C'est bien simple : On mouille le plus abondamment possible le pouce de la main droite, en laissant les autres doigts parfaitement secs (cette opération devant se faire en cachette, la chose est facile.) Puis on revient, la main gauche cachant avec soin l'extrémité des doigts de la main droite et l'on choisit sa dupe, qui est toujours le camarade le moins aimé. Et lorsque le tour de cette dupe arrive et qu'après bien des hésitations elle a fini par toucher un doigt quelconque, le pouce fraudeur s'abaisse rapidement sur ce doigt, qui se mouille aussitôt, et le tour est joué.

Attention ! la partie commence : on trace autour des chapeaux, soit à la craie, soit avec un morceau d'ardoise ou de brique, une limite rectangulaire assez restreinte que les joueurs ne peuvent franchir avant le moment du saut qui peut. La victime du doigt mouillé lance la balle dans l'un des couvre-chef alignés devant lui : si, trois fois de suite, le coup porte à faux, on met dans la coiffure du maladroît un objet quelconque (une pierre ordinairement) que l'on nomme un *an*. Si, au contraire, il atteint le but, toute la bande, excepté le propriétaire du chapeau choisi, s'enfuit au plus vite et court se cacher au détour d'une rue, dans l'enfoncement d'une porte, dans le coin formé par une maison dépassant l'alignement, derrière un passant, partout enfin où il y a possibilité de se cacher. Le seul qui soit resté sur le jeu s'empare de la balle et la lance après un des fugitifs. Si le coup manque, c'est un an pour le maladroît ; s'il réussit, c'est un an pour le joueur atteint auquel incombe la tâche de recommencer le jeu : chacun vient reprendre sa place et la partie continue jusqu'à ce que l'un des chapeaux contienne sept ans, nombre sacré ! Alors, gare au malheureux à qui cette manne est tombée : on va lui faire passer les piques, selon l'expression consacrée. Passer les piques ! Vieille expression, énergique et belle, que le français a tort d'oublier (!) De quel frisson j'étais saisi lorsque le septième *an* tombait dans mon béret (un béret rond surmonté d'un pompon minuscule et orné de deux rubans) et me faisait marcher au

(1) Dit-on encore (au figuré bien entendu) : *passer par les piques* ? (Voir Littérature, pique).

chaleureusement les jubilaires qui répondent par un salut. On arrive à dix heures à la collégiale. Les époux Vermeersch traversent la grande nef qui est bondée de curieux et se rendent dans le chœur ou une place leur est réservée. La cérémonie religieuse commence ensuite.

Pendant ce temps, les musiciens se payent le chic d'une promenade en voiture découverte et font en cortège le tour de la grand'place; puis le chef, pour tuer le temps, exerce à l'œil la profession de chirurgien-dentiste. Les cures furent merveilleuses et son succès considérable; il alla jusqu'à retirer de la bouche d'un patient une anche de clarinette.

La messe terminée, le cortège se remet en marche et se rend à l'hôtel de ville ou la collé-ge cheval attend les jubilaires. Ceux-ci sont introduits dans la salle des réunions du conseil communal où M. le Bourgmestre les complimente (heureuse idée et délicate attention) en français et en flamand. Une pendule est ensuite offerte aux braves jubilaires. Nous faisons le vœu, que non seulement, (comme l'a dit M. de Burlet), elle soit remontée en temps voulu, mais qu'elle n'ait pas, cette grande horloge, le même sort que la petite.

Cette seconde cérémonie terminée, le cortège se reforme, fait le tour de la place et regagne le faubourg de Soignies au milieu des acclamations de la foule rangée sur son passage.

Cette journée devait être pour les époux Vermeersch-Macne une suite de manifestations sympathiques :

Vers deux heures de l'après-midi, un nouveau cortège se formait à l'Esplanade composé des ouvriers de la *Métallurgique*, compagnons de travail de Sus.

Précédés de la même Société que le matin, ils traversèrent la grand'place et se rendirent au faubourg de Soignies. L'un d'eux portait un cartel où on lisait cette inscription : « Honneur à notre doyen d'âge ». Le cadeau qu'ils offraient aux époux Vermeersch, consistait en deux magnifiques fauteuils que six d'entre-eux portaient triomphalement sur une civière ornée de fleurs.

Sur le parcours c'est le même enthousiasme que tantôt. Devant la maison de Sus, les musiciens jouent quelques morceaux, puis une délégation d'ouvriers s'avance vers les jubilaires et l'un d'eux, Monsieur Auguste Theys, prononce un petit discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Monsieur Vermeersch,

« A l'occasion du 53<sup>e</sup> anniversaire de votre mariage, nous, vos compagnons de travail, ouvriers de la *Métallurgique*, nous nous sommes réunis pour venir vous offrir ce petit cadeau, gage de notre amitié et de

notre sympathie et nous espérons que vous daignerez l'accepter avec plaisir.

« Ce faible hommage de notre part, cher ami, n'équivaut pas à la valeur de vos mérites, car nous avons toujours reconnu en vous bonté, loyauté et complaisance. C'est ce qui nous fait aujourd'hui soulaiter que vous viviez encore de longues années parmi nous, afin de pouvoir conserver dans nos ateliers un vieillard intègre et loyal.

« Nous adressons aussi, cher compagnon, les mêmes compliments à la femme honnête et vertueuse qui a su vous rendre heureux jusqu'à ce jour. Ces vœux, Madame, que nous vous adressons, émanent du cœur de bons ouvriers qui sont toujours prêts à s'unir pour rendre hommage à la vieillesse laborieuse. Aussi c'est à pleine poitrine que nous crions : Vive François Vermeersch ! Vive Virginie Macne ! »

Tandis que ces cris sont répétés par la foule qui se presse près de la maison, on remet les fauteuils aux jubilaires. Ensuite un autre ouvrier prononce un discours en flamand. Un traducteur n'étant pas encore attaché à la rédaction de *L'Acrot*, il nous est impossible d'en reproduire la traduction. (Nous profitons de l'occasion pour annoncer au public que la place est ouverte). De nombreux bouquets furent encore offerts à Sus Vermeersch, qui trouvait toujours une parole aimable pour ceux qui le complimentaient.

Plus tard, vers 5 heures, les jubilaires firent dans leur faubourg leur rentrée triomphale. Ils étaient précédés cette fois par la Société Royale des *Amis de la Concorde* et par un groupe nombreux de cavaliers sous la direction de M. Severs fils.

Les membres de la Commission organisatrice, la boutonnière ornée d'une énorme co-carde blanche, fermaient la marche.

Le soir la *Gavotte*, dont on avait remarqué l'abstention à toutes les cérémonies qui s'étaient succédées, à tenu, elle aussi, à venir féliciter les jubilaires.

Il y eut speech du Président d'honneur, remise d'un bouquet aux deux époux, réponse émue de Vermeersch, remerciements chaleureux de M. Tamigneau, Président de la Commission organisatrice, visite de quelques cafés voisins, après quoi la *Gavotte* s'en retourna à son local.

En somme de très belles fêtes. Nous félicitons les organisateurs les Sociétés et groupes qui y ont participé.

## LA MUSIQUE DE LA GARDE CIVIQUE.

Quelques gardes se dirent un jour qu'il serait bien plus gai de se rendre à la plaine aux sons de joyeux pas redoublés que de s'y rendre précédés de trois tambours aux roulements sourds et monotones : ils résolurent donc de former

exposée, il attend, le cœur plein d'angoisse, qu'il plaise à ses bourreaux de commencer le supplice.

Les joueurs s'éloignent à dix pas et, à tour de rôle, lancent deux fois la balle après l'infortuné perdant : il est strictement défendu de viser la tête : mais pour augmenter encore, s'il est possible, les inquiétudes et le tourment de la victime, il s'en trouve toujours, parmi les joueurs, qui prennent un malin plaisir à lancer la balle, de toute la force de leurs bras (*à ruet bras*, comme ils disent) à quelques centimètres de la tête : le sifflement de la balle et le bruit sec qu'elle produit en frappant sur le mur font sursauter le malheureux qui s'empresse de protester : ce sont alors des récriminations, des gros mots, parfois même de vraies disputes, qui amènent la brusque interruption du jeu.

J'ai oublié de signaler tout à l'heure deux expressions fort employées dans l'argot du *racapia* :

Nous avons vu qu'au moment où la balle entre dans un des chapeaux, les joueurs détalent au plus vite : cependant celui qui parvient, avant que la balle ait été ramassée, à toucher du pied son couvre-chef, est réputé inviolable ; son adversaire est là devant lui, et il ne craint rien ; il est comme dans un de ces asiles sacrés que les anciens ouvraient aux fugitifs et qu'ils plaçaient, pour plus de garantie, au pied de leurs autels.

Mais qu'arrive-t-il alors, souvent le joueur qui doit lancer la balle se trouve en présence de quelques inviolables et de l'espace vide (les autres s'étant empressés de se cacher). Il est donc impuissant : il ne peut atteindre ses voisins, puisqu'ils sont inviolables, ni poursuivre les autres, puisqu'il est enfermé dans d'étroites limites, tracées de commun accord. Il lui reste une ressource : c'est de crier à pleins poumons : *In brave homme sans taper !* L'appel est presque toujours

une musique et ils se mirent immédiatement en campagne. L'idée était excellente et fut bien accueillie. Les meilleurs musiciens de la ville consentirent à prêter leur concours ; on fit une répétition et tout marchait à merveille.

Mais la Commission des Fanfares s'émut en voyant tous ses solistes s'enroller dans cette nouvelle musique et elle rappela aux membres exécutants un article du règlement qui leur interdit de faire partie d'une autre société : de là, colères, discorde, démissions.

La Commission des Fanfares était dans son droit en agissant comme elle l'a fait : nous trouvons même qu'en prenant cette mesure, elle remplit sa mission administrative avec prudence et sagesse. Mais d'un autre côté, sans être le moins du monde économistes, nous sommes séduits par cette belle, généreuse et naturelle théorie du *libre échange* et nous trouvons que le *protectionnisme*, s'il peut être bon en autre matière, est mauvais en fait d'art et de plaisirs.

Bien que nous ayions notre franc parler, nous ne prenons pas position dans la question ; nous avons entendu les deux cloches et le son qu'elles rendent est également juste.

Mais n'y a-t-il pas moyen de s'entendre ? Mais n'est-ce pas un tort de s'enflammer, de se disputer au lieu de discuter et de devenir ennemis personnels (nous n'exagérons pas) parce que, dans un incident d'importance toute secondaire, on ne partage pas la même opinion ?

Ils nous semble que si, d'un côté, les musiciens des Fanfares s'engageaient — comme ce serait juste — à donner la préférence à cette Société, dans le cas assez rare où les répétitions auraient lieu à la même heure ; que si, d'un autre côté, la musique de la garde civique s'engageait — comme ce serait rationnel — à ne jouer que des pas redoublés, il nous semble qu'une entente pourrait s'établir. Nous sommes de ceux qui répétons volontiers ces vers admirables de Béranger :

J'ai vu la paix descendre sur la terre,  
Semant de l'or, des fleurs et des épis.

Espérons que tout s'arrangera.

Quoiqu'il en soit, la musique de la garde civique est bel et bien constituée et elle a fait dimanche sa première sortie.

Ce fut un événement.

On ne fit guère attention à la garde elle-même : c'est à peine si le 1<sup>er</sup> rang de la 1<sup>re</sup> compagnie, composé des hommes les plus « considérables » du bataillon, attira quelques regards ; le major lui-même n'eût guère été remarqué sans la fougue inquiétante de son cheval qui s'obstinait à être de vil argent quand il aurait dû être de plomb. On était venu pour la musique et l'on ne s'occupait que de la musique.

Les deux pas redoublés qu'elle nous a fait

supplie, à la grande joie des amis !

La perte d'un joueur est accueillie par une explosion d'enthousiasme, car s'il est vrai qu'en général « le mal de l'un ne relâche pas celui de l'autre », il est tout aussi vrai qu'au *racapia* le mal de l'un empêche celui de l'autre.

Et l'exécution commence.

Les joueurs se faisant vis-à-vis, se placent sur deux rangs peu distants l'un de l'autre : ils s'arment de leur mouchoir de poche auquel il font un solide nœud ; à défaut de mouchoir, ils s'arment de leur poing et je vous assure que le patient ne gagne pas au change. A un signal convenu, le perdant doit passer dans l'intervalle laissé libre entre les deux rangs : vous voyez d'ici le supplice. C'est bien là *passer par les piques* ; c'est bien là le terrible châtiement *des fourches caudines*, la clause la plus humiliante que le vainqueur, dans les anciens traités, pût imposer au vaincu !

Il court, le malheureux, dans ce sentier bordé de deux haies vivantes ; il court, plié en deux, et il doit souffrir sans se plaindre les coups de mouchoir ou de poing que ses camarades lui distribuent : la seule chose qu'il puisse infirmer (et il est souvent trop tard quand il y songe) c'est ce raffinement de cruauté qui consiste à mettre une pierre dans le nœud du mouchoir ; car il y a de ces enfants que la nature a faits cruels et qui aiment la souffrance chez autrui.

Il y a un autre mode moins violent de faire *passer les piques* : le patient, quand il ne s'est pas dérobé par la fuite au sort qui l'attend, va se placer contre le mur, le dos tourné aux joueurs ; puis, comme l'autruche qui, à l'heure du danger, cache sa tête sous son aile, il se couvre les yeux de son bras, et le coin rentré dans les épaules, le dos voûté, l'un de ses pieds protégeant, autant que possible, la partie du bas rein la plus

entendu et l'on voit alors l'un des *fugitifs ou latitants* (comme on dirait en justice) apparaître à quelque coin et revenir vers le jeu : il n'a rien à craindre, car le cri du camarade est un cri de paix, ou plutôt d'armistice. Il vient se placer dans l'espace *réserve* et dès qu'il y a posé le pied tout change de face : non-seulement l'inviolabilité des autres cesse aussitôt, mais il est permis à celui qui tient la balle de les poursuivre et de frapper le premier joueur qui se présente.

Passons à l'autre expression : au moment où les joueurs se sauvent pour éviter d'être atteints par la balle, il y en a souvent un qui, arrivé à une certaine distance du jeu, s'arrête, se retourne et restant fixe et immobile comme un soldat en position, s'écrie bravement : « *In au si djé m'boutche !* » Et qu'il sente que la balle va le frôler en passant ou qu'il la voie arriver directement sur lui, il ne peut bouger et il est rare qu'il bouge, car il sait que le moindre mouvement, épié par l'adversaire, lui vaudra l'un de ces *ans* si redoublés et le rapprochera de la catastrophe finale.

Et voilà le jeu mouvementé, plein de surprises et d'incidents, que le hasard n'a rappelé l'autre jour ! Ce soir là, je rentrai tard à la ville : je songeais, et au milieu des vieux souvenirs qu'une partie de *racapia* au coin d'une rue avait remués en moi, le nom sonore et étrange de ce jeu revenait obstinément sur mes lèvres qui trouvaient plaisir à le murmurer. Le *racapia* ! D'où vient ce jeu ? D'où vient ce mot ? Devons-nous voir une parenté entre la terminaison *capia* et le chapeau (*chapia* en nivellois, *capieau* en montois) qui joue un si grand rôle dans ce jeu ?

Graves questions que nous peu d'érudition m'empêche de résoudre et que je livre, telles que je me les suis posées, aux méditations des esprits studieux.

(Reproduction interdite.)

entendre ont été très goûtés : l'exécution de ces morceaux sur la plaine a surtout été brillante et (preuve incontestable de succès) nous avons entendu déjà plusieurs gamins passer sous nos fenêtres en sifflant les airs nouveaux...

L'Aclot présente à la nouvelle Société, née le même jour que lui, tous ses vœux de réussite. Il tient également à féliciter le futur Président de la musique de la garde civique du zèle qu'il a déployé dans tout ceci.

Bonne chance, Messieurs, et bon courage!

## Le Concert du Cercle.

Très réussi le Concert donné dimanche dernier au parc de la Dodaine par le Cercle Musical. Un temps splendide et beaucoup de monde. Nos jeunes nivelloises avaient-elles flairé la présence des grenadiers, qu'elles s'y trouvaient en si grand nombre? Parées de toilettes fraîches et charmantes, elles ont dû faire naître dans les cœurs de nos jeunes troupiers, bien des sentiments qu'ils ne connaissaient peut-être pas avant leur arrivée à Nivelles...

Le Cercle nous a fait entendre de la bonne musique et a exécuté les différents morceaux de son programme, avec un talent qui fait honneur à son jeune directeur, M. Dewinter.

Nous avons entendu un solo de tuba, qui a été fort bien joué par M. Hector Bucquoi, aussi ce dernier a-t-il recueilli dans le public de nombreux applaudissements. En somme, une de ces belles fêtes musicales que nous voudrions voir se renouveler le plus souvent possible; nous espérons que l'été ne se passera pas sans que nous ayons le plaisir d'entendre encore la société d'Harmonie et celle des Amis de la Concorde.

Une petite remarque pour finir.

Le n° 2 du programme porte « Ouverture fantastique par Govaerts. » Tout en appréciant les beautés de ce morceau et la façon remarquable avec laquelle il est rendu, nous trouvons que ce qu'il offre de plus « fantastique » c'est le nombre considérable d'auditions que le Cercle Musical nous en a déjà servi. N'oublions pas que la variété platt. Varietas delectat!

Selon l'usage, le Cercle Musical nous a fait entendre jeudi, le concert de dimanche dernier.

Tout s'est bien passé et chacun s'est retiré satisfait.

## Boîte du Journal.

La Gavotte, qui compte plus de 100 membres d'honneur, ne pourrait-elle pas se payer quelques gamins pour porter les falots aux sérénades? Au moment où l'on veut à tout prix éviter les doubles emplois dans les Sociétés de musique de notre ville, elle empêcherait ainsi à quelques uns des siens de cumuler les fonctions de porte-falots avec celles de membres de la Commission. SPÉCIAU.

Réponse. Bien touché, Monsieur! La parole est à la Gavotte.

Nivelles, le 28 Août 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Ne pourriez-vous me dire si les Membres exécutants de la Société des Fanfares seront aussi démissionnés pour avoir pris part à la manifestation Sus Vermeersch-Maene, en compagnie des Membres du Cercle et de l'Harmonie? La Commission, pour être logique, doit le faire me semble-t-il, car dans ce cas ils ne sont point forcés de par la loi comme pour le cas de la garde civique où tous les gardes doivent marcher avec un fusil ou un piston.

Y aurait-il par hasard deux poids ou deux mesures? Amitiés, CASCADET.

Réponse. Nous ne savons ce que fera, dans l'occurrence, la commission des Fanfares.

Nous ne pouvons que vous renvoyer à notre article sur la garde civique.

Cependant il y a, dans ce que vous nous signalez, une chose qui nous frappe : on a vu, réunis et fraternisant, des musiciens de l'Harmonie, des Fanfares et du Cercle.

Si l'Aclot avait vécu lorsque, pour la première fois, le fait s'est produit lors de la cavalcade de la Mi-Carême, l'Aclot y eût applaudi; il vit lorsque ce fait se reproduit à l'occasion de la manifestation Vermeesch; il y applaudit, et des deux mains.

Un lecteur nous demande qui est le président de la Société coopérative?

R. — Il y a à Nivelles deux Sociétés coopératives : l'une a pour président M. Lahau, et l'autre, celle des employés du chemin de fer, est présidée par M. Bertrand.

Rendons à César ce qui appartient à César.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, l'énergie dont a fait preuve la dame d'un industriel de notre ville vis à vis de la marchande de beurre falsifié. On nous prie de signaler également l'agilité qu'a déployée une jeune demoiselle, en allant prévenir la police.

## A DROITE ET A GAUCHE.

Mardi avait lieu pour la première fois aux Waux-hall, la distribution des prix aux élèves de l'école des sœurs de la Fleur de Lys. Cette cérémonie, bien qu'un peu longue, a vivement intéressé le nombreux public qui s'y était rendu.

On a particulièrement remarqué le dévouement infatigable d'un pompier qui s'est multiplié, pendant plusieurs heures, pour assurer sur la scène le bon ordre et la sécurité. Il a été, dans un moment de presse, jusqu'à aider les autorités à distribuer les prix aux élèves; aussi l'éloge de son zèle était-il dans toutes les bouches : c'est dire qu'il est, dans celle de l'Aclot.

Résultat de l'adjudication qui a eu lieu le vendredi 31 août pour la Construction du nouveau Palais de Justice.

MM. Jules Blevit, Uccle,	fr. 271.800
Ferdinand Etienne, Héவில்ers,	» 271.879
Joseph Legréve, Etterbeck,	» 272.560
Florent Wimplet, Saint Gilles,	» 274.900
François Léonard,	» 277.900
Justin Lombart, Forchies,	» 284.420
Joseph Cappel, Braine-l'Alleud,	» 294.310

Par arrêté royal du 13 août (moniteur du 31) la décoration industrielle de 1<sup>re</sup> classe est accordée à Jacquemin, Emile-Auguste, industriel à Nivelles.

Bravo!

La Société d'Harmonie a donné mercredi une sérénade à son Président, M. Léopold Glibert qui célébrait ses noces d'argent.

Toutes nos félicitations aux jubilaires.

Programme du concert qui sera donné aujourd'hui dimanche, à 4 heures précises de l'après-midi, au Parc de la Dodaine par la Société royale des Amis de la Concorde (Fanfare) de Nivelles,

### Première partie.

1. Allegro militaire	J. Bastin.
2. Souvenir de 1880, ouverture.	Labory.
3. Fantaisie concertante	Van Perek.
4. Friquet-Friquette, pour deux bugles, (solistes : MM. Asta et Pietquin)	Maeck.

### Deuxième partie.

1. Marche militaire	...
2. Les Parques, grande symphonie de concours.	Buot.
3. Marche aux flambeaux, n° 2.	Meyerheer.
4. La malles des Indes, galop	Van Perek.

Voici les résultats du grand Concours de jeu de quilles organisé par la Société Saint-Barthélemy, établie chez M. Victor GAILLY, faubourg de Soignies à Nivelles.

1<sup>er</sup> prix M. Romain Beaulois;

2<sup>e</sup> » M. Jean Evennepoel;

3<sup>e</sup> » M. Romain Beaulois;

Trois primes de 5 francs ont été décernées : la 1<sup>re</sup> à M. Victor Lanueau; la 2<sup>e</sup> à M. Victor Evvard et la 3<sup>e</sup> à M. Romain Beaulois.

Nos félicitations aux vainqueurs.

Aujourd'hui, kermesse à Bornival : jeunes gens, profitez des derniers beaux jours, car rappelez-vous le dicton : « A l'ducasse de Bornivan l'hivier est au train. »

Aclot ne s'écrit-il pas avec deux c? Voir le dictionnaire historique de Tarlier et Wanters p. 37.

Réponse. Nous ouvrons la géographie et histoire des communes belges par Tarlier et Wanters et nous voyons p. 168 de l'histoire de Nivelles :

« Les Nivellois ont pour sobriquet le nom d'a claus, duquel on donne cette explication plaisante : les portes de la ville étaient jadis si mal entretenues, que les gonds et les verrous ne tenaient plus. Une troupe ennemie s'étant montrée dans le voisinage, on voulut, mais en vain, les fermer, et voilà nos bourgeois qui parcouraient la ville en criant à tue-tête : A claus! » à claus! (aux clous, aux cloux!) »

Pour nous, c'est l'orthographe phonétique que nous avons adoptée et que bien d'autres, d'ailleurs, ont adoptée avant nous.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à huitaine le compte-rendu détaillé de la kermesse d'Arquennes,

## Nécrologie.

Monsieur Firmin Dept, greffier honoraire du tribunal de première instance de l'arrondissement de Nivelles et ancien conseiller communal, est mort dimanche dernier.

M. Dept, qui appartenait à une vieille famille nivelloise, était un esprit distingué et une physionomie toute particulière.

Il a composé une foule de chansons et de poésies vraiment charmantes et qui ont eu grand succès autrefois, dans le cercle d'amis que la modestie de leur auteur ne leur permettait pas de franchir.

Nous nous proposons de donner prochainement à nos lecteurs une petite pièce très agréable, ayant pour titre la Dodaine et due à la plume de M. Dept.

## État-civil de Nivelles.

Du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre

**Naissances.** Augusta-Valérie-Désirée-Ghisl. Tellier. — Jeanne-Marie-Dieudonné-Ghislaine Mannaert. — Jules-Victor-Adrien-Félix-Ghislain Wilmet.

**Mariages.** Marie-Jules-Armand Decorte, 40, avocat-avoué, avec Marie-Louise-Charlotte-Ghislaine Durieux 39 ans, sans profession. — Joseph Massart, 29 ans, ouvrier verrier, avec Maria Ladrière, 27 ans, ménagère.

1 divorce a été prononcé.

**Décès.** Firmin-Louis-Ghislain Dept, 76 ans, Greffier honoraire du tribunal de première instance, époux de Camille Joehans, décédé chaussée de Hal. — Ignace-Joseph Delcourt, 77 ans, ouvrier ardoisier, veuf de Ursule-Philippine-Ghislaine Hautain, décédé B<sup>a</sup> de la Batterie. — Albert Hennau, 72 ans, journalier, veuf de Françoise Craenenbroeck, époux de Philippine Canelle, décédé B<sup>a</sup> des Archers. — Florian-Joseph Gheude, 57 ans, journalier, célibataire, décédé B<sup>a</sup> de la Batterie.

## Marchés de Nivelles du 1<sup>er</sup> Septembre.

Froment vieux, les 100 kilogs, 21,00 francs — Froment nouveau, 18,50 — Seigle vieux, 14,00 — Seigle nouveau, 11,50 — Avoine indigène, 13,50 — Escourgeon, 13,50 à 16,00 — Beurre, le kilog 1,10 à 1,20 — Œufs, les 26 2,20.

On peut se procurer chez  
**M. VINCLAIRE - RUCLOUX,**  
grand'place, le journal L'Aclot,  
à raison de 5 centimes le n°.

Étude de Maître FRANÇOIS LEBLOND, Notaire  
rue de Namur à Nivelles.

Le dit notaire LEBLOND vendra publiquement :

Le lundi 3 Septembre 1888, à 2 heures de relevée, à la requête de Monsieur Ernest Gérard négociant à Nivelles, chez M. Louis Saintes, à la trappe à rats, faubourg de Namur à Nivelles,

LES

## RÉCOLTES

ci-après campagne du buisson du loup sous la dite ville :

I. 3 hectares 50 ares de **seigle** en meule.

II. 4 hectares 56 ares de **froment** en meule.

III. 4 hectares d'**avoine** sur pied.

IV. 40 ares de **pommes de terre**.

V. 3 hectares de **betteraves**.

*A crédit sous caution.*

Le mardi 4 septembre, à 2 heures de relevée, en la distillerie S<sup>t</sup> Denis, faubourg de Namur à Nivelles ;

100 bouteilles Malaga — 27 id. Volnay 1878 — 100 id. vins d'Espagne — 90 id. vin du Rhin — 400 id. vin blanc — 1000 id. S<sup>t</sup> Emilion 1884 — 33 id. Madère vieux.

Liqueurs diverses telles que : Punch, Anisette, Curaçao, Cognac, Groseille, Ananas, Citron, Kirsch, Vanille, Marasquin, etc.

Étiquettes, bouteilles vides et bouchons.

*Crédit sous caution.*

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 1 heure de relevée, à la requête et en la demeure de M. Josse Weckx, tenant le café de la régence, grand' Place à Nivelles,

## LE MOBILIER

garnissant la dite demeure ainsi que : les **vins** consistant en bordeaux, bourgogne, champagne, etc.

*Pour tous renseignements s'adresser en l'étude du dit notaire LEBLOND.*

Le lundi 23 septembre, à 4 heures de relevée au café tenu par M. Henri Crikeler, près de la gare à Gastuche, conformément aux articles 90 et suivants de la loi du 15 août 1854, les biens ci-après désignés situés à Néthen.

1<sup>o</sup> Une **maison** avec accessoires et **jardin** le tout situé au village, contenant ensemble 10 ares 80 centiares.

2<sup>o</sup> Une **prairie** sise au lieu dit : *pré Saint-Jean*, d'une contenance de 14 ares.

3<sup>o</sup> Une pièce de **terre** située campagne de *Bossut*, d'une contenance de 19 ares 10 centiares.

4<sup>o</sup> Une pièce de **terre** sise au lieu dit : *la Bruyère*, grande 12 ares 80 centiares.

*La vente de ces biens est poursuivie à charge de Gustave Volt, marchand de bestiaux à Néthen et de son épouse Flore Collart.*

Étude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire à Nivelles.

Le lundi 3 septembre 1888, à 2 heures,

chez M. Dockx, Cofé des Arts, à Nivelles, ledit notaire vendra

## UNE BELLE PROPRIÉTÉ

située avenue du Moulin Delfosse, en cette ville, divisée en **23 lots de terrains à bâtir**.

**A vendre à Nivelles :**

UNE

## Jolie Maison de Maître

avec porte cochère, porche et jardin, composée au rez-de-chaussée de salon, salle à manger, bureau, cuisines, water-closets ; au 1<sup>er</sup> étage de 4 chambres à coucher et salle de bain, au 2<sup>e</sup> également de 4 chambres et cabinet de toilette ; greniers, mansardes, 3 caves à vin avec nombreux caveaux, caves à charbon et à provisions.

L'eau de la ville et le gaz sont installés au 1<sup>er</sup> étage et le jardin est susceptible d'agrandissement. Cette magnifique propriété, récemment construite et fraîchement décorée, située à 200 mètres du nouveau Palais de justice, peut parfaitement convenir à un rentier, un avocat ou un magistrat.

Les amateurs peuvent la visiter le dimanche de 9 heures à midi.

*S'adresser audit notaire.*

Le dit notaire est chargé de **vendre de la main à la main**, les IMMEUBLES suivants situés à Ohain :

**UNE TERRE** grande 28 ares 63 centiares, S<sup>on</sup> E partie des n<sup>os</sup> 158 et 159 du cadastre.

**UNE TERRE** grande 41 ares 79 centiares, S<sup>on</sup> E partie des n<sup>os</sup> 202 et 203, occupées par M. Alphonse Langendries.\*

Le dit notaire est chargé de **vendre de la main à la main**, une

## JOLIE MAISON DE RENTIER

située rue des Brasseurs à Nivelles, tenant à MM. Léon Gilain, Michaux et Fievet.

*Grandes facilités de paiement.*

## Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

*Commission un franc par mille*

## ÉDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18

## LOUIS DEVILLE

ARCHITECTE

Place de l'Esplanade à Nivelles

*Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.*

*Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés. (Genres Marbeuge.)*

*Carreaux et Pavés Céramiques unis.*

*Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.*

*Carreaux en Ciment Portland comprimé.*

*Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissées. — Ciment Portland et Ciments ordinaires.*

GROS ET DÉTAIL

**Prix défiant toute concurrence**

**A louer immédiatement :**

DEUX MAISONS NEUVES situées place de l'Esplanade, en la dite ville, appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Bosquet.

*S'adresser au dit Notaire LEBLOND.*

A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

LES ATELIERS ET MAGASINS DE CHAUSSURES

DE LA

## Maison JAMART

seront transférés  
du n<sup>o</sup> 28 au n<sup>o</sup> 63 au-dessus  
de la même place.

**Vins et Spiritueux**

Produits garantis purs et de provenance directe

## LÉON VINCLAIRE-RUCLoux

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

## HAUTAIN Frères

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfsputen et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleures fabriques.

Nouvelle Invention

## SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

## OCT. LEHERTE

SERRURIER-POÉLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887

FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabriquant de serres, poêles, cuisinières, chassis de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriettes, poulaiiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

**PRIX MODÉRÉS.**

## Fabrique et Magasin

DE MEUBLES

SPÉCIALITÉS DE MEUBLES EN NOYER DEUX TONS  
MEUBLES DE TOUTS STYLES

EN CHÊNE SCULPTÉS

MODELAGE, MENUISERIE, SCULPTURE, TOURNAGE  
SIÈGES, FAUTEUILS

## J. DURIEUX-DIEUX

RUE DE NAMUR, 45, NIVELLES

Glaces argentées, étamées et pour vitrages  
Verres gravés et fantaisies

Laines, Plumes, coutils

**Réparations en tous genres**  
Déménagements

Bois de toute espèce et pour découpage.

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER.